

(Séance du mardi 10 juin 2008)

INI  
(08\_INI\_012)

**Initiative cantonale Grégory Devaud et consorts auprès des Chambres fédérales  
demandant au Conseil fédéral une modification de la loi sur la protection de  
l'environnement afin d'y introduire des prescriptions sur l'introduction d'une étiquette  
indiquant les émissions de CO2 émises lors de la production et du transport des denrées  
alimentaires non-transformées**

*Développement*

L'énergie consommée pour la production et le transport des denrées alimentaires est une information importante pour les consommateurs ; malheureusement, elle n'est pas disponible à ce jour. L'on demande à la population de consommer de manière responsable vis-à-vis de l'environnement, mais elle ne peut le faire que si elle a des informations complètes, notamment sur la consommation énergétique. S'il est vrai que la provenance donne une indication, celle-ci n'est pas complète quant au mode de production, ni quant au moyen de transport utilisé. Par ailleurs, il est déplorable de constater que la plupart des consommateurs ne savent plus quel fruit ou légume est de saison.

Une étiquette CO2 permettra de rassembler toutes ces informations de manière simple et efficace avec un code de couleurs du même type que l'étiquette Energie des appareils électroménagers. Cette étiquette prendra en compte l'énergie consommée pour produire et transporter les denrées alimentaires. Elle permettra, à terme, de valoriser les produits locaux et de saison.

Les producteurs sont certes déjà passablement mis à contribution par les contraintes écologiques liées à la production. Les informations nécessaires à l'élaboration de cette étiquette nécessitent un effort supplémentaire important pour définir quelles sont les émissions de CO2 résultant de la production, les émissions dues au transport de marchandises étant par contre facilement calculables. La mention sur la denrée alimentaire concernée du rapport entre ces deux types d'émissions permettra au consommateur de faire son choix en toute connaissance de cause et au producteur local de valoriser ses produits et d'en tirer bénéfice à moyen terme.

C'est pourquoi je demande, par voie d'initiative et selon l'article 128 LGC, au Conseil d'Etat, de faire valoir son droit d'initiative auprès des Chambres fédérales afin d'y relancer le débat sur l'étiquette CO2 et de donner l'image et l'exemple d'un canton de Vaud volontaire et précurseur en la matière.

Aigle, le 29 mai 2008.

(Signé) *Grégory Devaud et 22 cosignataires*

**M. Grégory Devaud :** — Au vu du débat très animé de ce matin sur les problèmes de soutien aux produits agricoles régionaux, il semble que cette initiative tombe à point nommé. Pour certains d'entre vous, l'étiquette CO2 rappelle vaguement quelque chose dont parlent les médias. Par contre, pour d'autres, elle est synonyme d'un projet déjà bien ficelé visant à améliorer nettement les habitudes de consommation de notre société.

L'étiquette CO2, parlons-en. Vous en avez certainement tous vu une lors de l'acquisition de votre dernier frigo ou de l'achat de votre voiture. Elle a pour but de vous renseigner sur les

émissions de CO2 lors de la production, de la consommation, voire même du recyclage du bien en question. Elle indique également la catégorie énergétique en rapport avec le bilan total. Cette indication est largement appréciée du consommateur et permet, dans une grande majorité de cas, d'influencer l'achat et, donc, d'établir le geste écologique voulu.

Une étiquette similaire attribuée aux denrées alimentaires introduite sur le plan suisse aurait plusieurs avantages non négligeables. Elle permettrait, comme je l'ai dit, d'inciter le consommateur à acheter un produit respectueux de l'environnement. Elle permettrait également, à terme et en rapport direct avec les changements d'habitudes de consommation, de valoriser et de promouvoir largement les produits locaux ou régionaux, et même nationaux.

Les aspects techniques sont certes non négligeables ; ils représentent à eux seuls un changement considérable et des modifications radicales — pour ne pas dire libérales — des visions marketing des grands distributeurs. Une inscription légale semble toutefois nécessaire afin de créer une véritable révolution écologique et nous pouvons, je crois, tous y souscrire dans ce plénum. Nous en avons aujourd'hui grandement besoin. Osons une fois ébranler les édifices des grandes marques reines de la distribution, autrefois partenaires directs des producteurs, aujourd'hui revendicatrices de gros bénéfices.

Afin de pouvoir discuter clairement des possibilités et des effets bénéfiques d'une telle étiquette, mais également afin de pouvoir tous se réunir derrière une seule et unique voix cantonale, je demande le renvoi de l'initiative en commission.

La discussion est ouverte.

**Mme Catherine Roulet :** — Je déclare mes intérêts : je ne travaille plus à la Fédération romande des consommateurs, je suis néanmoins membre de son comité vaudois. Pour les associations de consommateurs, l'étiquetage des produits de consommation est prioritaire. L'indication des émissions de CO2, nous la trouvons intéressante mais compliquée, je voudrais presque dire utopique, car il faudrait y inclure tout le calcul de l'énergie grise. Elle n'est donc pas prioritaire pour ces associations.

Pour les produits alimentaires, nous avons préféré mettre l'effort, pour le moment, sur les étiquetages plus basiques, comme l'indication du pays de production, qui est d'ailleurs déjà obligatoire mais pas toujours bien réalisée. La semaine passée, par exemple, j'ai encore trouvé des choux-fleurs avec l'indication "Italie et Suisse" et des asperges avec l'indication "Grèce et Croatie". Quand on cherche à acheter un produit de proximité, c'est donc compliqué.

Nous voudrions aussi obtenir l'indication du mode de production, par exemple hors sol, sous serre, sous tunnel ou en plein champ. Avec ces deux indications, pays de production et mode de production, on peut déjà avoir une bonne idée du dégagement de CO2 et valoriser ainsi, comme le dit le motionnaire, les produits de nos régions. Vous l'avez compris, les associations de consommateurs, les Verts d'ailleurs aussi, soutiennent l'idée d'un étiquetage le plus complet, le plus utile et le plus clair possible.

**Mme Susanne Jungclaus Delarze :** — A mon tour de féliciter notre collègue libéral de se préoccuper de la problématique de la consommation d'énergie. Le texte aurait presque pu émaner de notre groupe qui, comme évoqué tout à l'heure, soutient la production de proximité, généralement moins gourmande en énergie.

Cependant, je m'étonne beaucoup, car le texte présenté est en fait celui, repris sans imagination et mot par mot, présenté par M. Pierre Kohler au Conseil national le 23 mars 2007 et classé sans suite donnée lors de la séance du 13 mars 2008, sur la base d'un vote d'un Conseil national à majorité de droite. Je me demande donc si le moment est bien

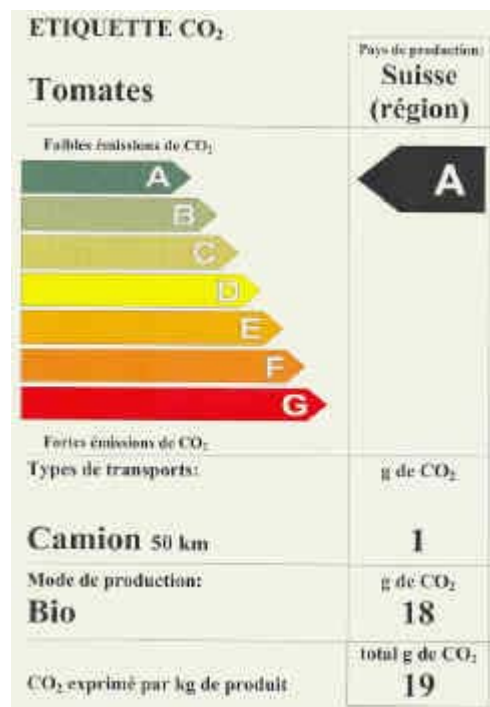
opportun pour relancer la même initiative auprès des Chambres fédérales.

**M. Régis Courdesse :** — J'ai contresigné l'initiative Devaud, à titre d'encouragement à la politique environnementale du parti libéral vaudois. Il faut bien un début. C'est comme tenir les bras d'un enfant qui apprend à marcher. Mais s'il vous plaît, rendez à César ce qui est à César et reconnaissez que c'est le mouvement Ecologie libérale qui a eu l'idée que vous développez aujourd'hui. (*Rires.*) En effet, l'idée de l'étiquette CO2 est partie de l'action menée le 1er août 2006 par Ecologie libérale pour appeler les consommateurs suisses à consommer local.

Après un postulat déposé en octobre 2006, Pierre Kohler, alors conseiller national et vice-président d'Ecologie libérale, a déposé une initiative parlementaire pour compléter l'article 43a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement qui traite du label écologique avec l'introduction d'une étiquette indiquant les émissions de CO2 lors de la production et du transport des denrées alimentaires non transformées. Le développement de M. Kohler étant très explicite, M. Devaud l'a repris quasiment mot pour mot. Mais nous allons vous demander de payer des droits d'auteur, cher collègue ! Passons sur ce détail.

Puisque vous avez fait quelques recherches, vous aurez certainement vu que l'initiative Kohler, cosignée par 79 conseillers nationaux dont MM. Serge Beck, Claude Ruey, Jacques-Simon Egly, libéraux bien connus, MM. André Bugnon, Guy Parmelin, Yvan Perrin, Oscar Freisinger, Toni Brunner, éminents UDC, plus quelques radicaux, a été enterrée le 13 mars 2008 par 74 voix contre 69. A droite, à part de nombreux PDC, seul un radical neuchâtelois et un UDC bernois l'ont acceptée. Bravo à eux !

Puisque le groupe libéral du Grand Conseil vaudois, presque au complet, soutient votre initiative — je salue ce signe —, expliquez-moi comment vous ferez pour convaincre Mmes Perrinjaquet, Brunschwig Graf et M. Lüscher, tous libéraux, d'adhérer à une idée que vous qualifiez de libérale sur le site internet du parti libéral vaudois ? Ces trois voix libérales, notamment, ont entraîné le refus de l'étiquette CO2 sur les denrées alimentaires. Relancer maintenant le débat me paraît effectivement difficile et peut-être prématuré, car des politiciens de droite qui ont cosigné l'initiative Kohler pour la refuser ensuite au vote auront de la peine à avouer qu'ils se sont trompés ou qu'ils ne savaient pas. Pour répondre à Mme Roulet, nous allons projeter une image d'étiquette CO2 de produit.



Voilà par exemple des tomates de Hollande en classe énergétique E. Cela répond à Mme Roulet : produites sous serre chauffée ; 330 grammes de CO<sub>2</sub>. L'indication du pays est tout en haut à droite. La deuxième étiquette concerne des tomates suisse ; classe énergétique A ; mode de production bio ; seulement 18 gr de CO<sub>2</sub>. Donc : consommez local, vous polluerez moins.

Pour conclure, ouvrons le débat et soutenons cette initiative, d'abord en commission puis, plus tard, nous l'espérons, aux Chambres fédérales.

**M. Grégory Devaud :** — Je dois bien l'avouer, en benjamin de ce Grand Conseil, plus jeune député du canton, j'espérais pouvoir tourner la page sur les précédentes législatures. J'ai été moi-même membre du mouvement Ecologie libérale, je n'ai pas peur de le dire. Il est clair que cette étiquette émane d'eux, je leur laisse bien sûr les droits d'auteur.

Lorsqu'un vote est aussi serré au Conseil national, 74 voix contre 69, j'estime qu'il est utile de relancer le débat, déjà au niveau cantonal, avec l'appui bien sûr de beaucoup de producteurs présents dans ce Grand Conseil. C'est pourquoi je pense qu'on peut repartir dans la bataille, que c'est précisément le bon moment pour le faire, avec l'appui des producteurs, pour la plupart de droite, qui pourraient peut-être donner un signe clair aux membres des partis de droite du Conseil national.

La discussion est close.

**L'initiative, cosignée par au moins 10 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**